Date: 27 Novembre 2009

#### JOINT NATURE CONSERVATION COMMITTEE

## **Contryside Council for Wales**

Cher Collègue,

# CONSULTATION FORMELLE SUR LES ZONES MARINES SPÉCIALES DE CONSERVATION ET LES ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE – COMMENÇANT LE 27 NOVEMBRE 2009

Ce courrier a pour objet de vous informer de la consultation formelle entreprise par Natural England, le Joint Nature Conservation Committee (JNCC) et le Countryside Council for Wales (CCW) sur 10 Zones Spéciales de Conservation marines et 2 Zones de Protection Spéciale marines potentielles dans les eaux extraterritoriales de l'Angleterre et du Pays de Galles autour du Royaume-Uni.

Cette consultation formelle prendra fin le 26 février 2010.

## Contexte

Natural England, JNCC et CCW ont collaboré en tant que conseillers juridiques du gouvernement afin d'identifier et de proposer:

- i. des exemples d'habitats marins dans les eaux territoriales le long de la côte d'Angleterre et du Pays de Galles en vue d'être désignés Zones Spéciales de Conservation (ZSCs) marines pour répondre aux critères de la directive européenne Habitats;
- ii. des exemples d'habitats marins dans les eaux extraterritoriales du Royaume-Uni en vue d'être désignés ZSC extraterritoriales pour répondre également aux critères de la directive européenne Habitats; et
- iii. des sites d'importance particulière pour les oiseaux de mer en vue d'être désignés Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour répondre aux critères de la directive européenne Oiseaux.

Les Directives Habitats et Oiseaux nécessitent la création d'un réseau de zones protégées pour les habitats de la faune et de la flore importantes ou menacées partout dans l'Union européenne connus sous le nom de sites 'Natura 2000'. Une fois ces sites identifiés comme ZSC provisoires ou ZPS potentielles, ils sont soumis à l'accord du gouvernement pour entreprendre une consultation publique.

Le gouvernement détermine quels sites sont soumis à la Commission Européenne pour être inclus au réseau Natura 2000.

#### Les sites

Les sites soumis à la consultation formelle sont les suivants.

### ZSC possibles:

- 1. Haisborough Hammond et Winterton (eaux littorales et extraterritoriales d'Outer Wash)
- 2. Inner Dowsing, Race Bank et North Ridge (eaux littorales et extraterritoriales d'Outer Wash)
- 3. Margate et Long Sands (Estuaire de la tamise)
- 4. Poole Bay à Lyme Bay (côte du Dorset et du Devon)
- 5. Prawle Point à Plymouth Sound et Eddystone (côte du Devon)
- 6. Lizard Point (Cornouaille)
- 7. Lands End et Cape Bank (Cornouaille)
- 8. Shell Flat et Lune Deep (Morecambe Bay)
- 9. Bassurelle Sandbank (eaux extraterritoriales du Pas de Calais)
- 10. North West Rockall Bank (eaux extraterritoriales au nord ouest de l'Ecosse).

## ZPS potentielles:

- 1. Liverpool Bay/Bae Lerpwl (eaux littorales en Angleterre et au Pays de Galles)
- 2. Estuaire externe de la Tamise (eaux littorales et eaux du large).

#### Objectif de la consultation formelle

La consultation formelle a pour objectif de solliciter l'opinion de toutes les parties intéressées à propos des points suivants:

- Le cas scientifique de la désignation des ZSC et des ZPS dans les zones citées précédemment; et
- L'évaluation de l'impact économique et social éventuel de la désignation de chaque site.

Les Directives Habitats et Oiseaux ne permettent pas aux considérations sociales ou économiques d'influencer le choix des sites ou les limites de ces derniers. En tant qu'Etat membre, le Royaume-Uni doit uniquement identifier les sites et leurs limites sur la base de la présence d'habitats qualifiants et de populations d'oiseaux spécifiés dans les Directives. Ceci signifie que les évaluations d'impact ne peuvent pas influencer la sélection ou les limites d'un site.

Les évaluations d'impact ont été produites afin de répondre aux recommandations gouvernementales. Les données des évaluations d'impact peuvent être utilisées afin de documenter la conception de toute mesure qui s'avérerait nécessaire pour gérer les activités afin de garantir la conservation des caractéristiques pour lesquelles les sites ont été désignés.

## Que faire ensuite

Vous souhaiterez peut-être lire le document joint aux présentes, intitulé 'Consultation sur les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) marines et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans les eaux extraterritoriales de l'Angleterre, du Pays de Galles et autour du Royaume-Uni' qui vous proposera un guide complet de la consultation, incluant des informations importantes en matière de confidentialité et sur la façon de répondre.

Vous pourrez ensuite lire les documents relatifs aux sites qui vous intéressent. Ils sont postés sur les sites web suivants :

• Natural England (pour les sites littoraux et joints): http://www.naturalengland.org.uk/ourwork/marine/sacconsultation/default.aspx

ou

• JNCC pour les sites du large: <a href="http://www.jncc.gov.uk/marineconsult">http://www.jncc.gov.uk/marineconsult</a>

Vous pouvez soumettre votre réponse à la consultation en utilisant le modèle proposé sur ces deux sites web. Nous vous indiquerons comment votre réponse est traitée et vous demanderons si vous souhaitez que les renseignements que vous nous confierez soient partagés avec vos collègues et autres organismes publics pour faciliter tout travail futur relatif à la gestion de l'environnement côtier et marin, tel que les zones marines de conservation et l'accès côtier.

## Après la consultation

Après la consultation, Natural England et JNCC feront un rapport à Defra sur les opinions des parties prenantes soumises par l'intermédiaire de la consultation formelle et CCW fera également un rapport au Gouvernement de l'Assemblée Galloise. En juillet 2010, Natural England, JNCC (pour les sites au large) et CCW (pour Liverpool Bay/Bae Lerpwl) prévoient de soumettre à l'examen du conseil de Defra et des administrations déléguées, a) la recommandation finale pour chaque site, b) une évaluation d'impact pour chaque site, et c) un rapport de la consultation avec les parties prenantes et les parties intéressées.

En fonction des réponses à la consultation formelle, il est prévu qu'avant août 2010 le gouvernement décidera de soumettre ou non les ZSC à la Commission Européenne et de désigner ou non les ZPS.

Si vous avez des questions, veuillez les envoyer par email à : <a href="matura2000.consultation@naturalengland.org.uk">natura2000.consultation@naturalengland.org.uk</a> ou offshoreconsult@jncc.org.uk

Si vous ne pensez pas être la personne la mieux indiquée au sein de votre organisation pour recevoir ce courrier, veuillez le transmette à qui de droit et nous indiquer de qui il s'agit afin de nous permettre d'actualiser le registre des représentants d'intérêt.

Nous souhaiterions ajouter vos coordonnées à une base de données qui sera utilisée par Natural England, le JNCC et tout autre organisme public (incluant CCW ainsi que par exemple Environment Agency ou Scottish Natural Heritage) afin d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par de futures consultations relatives à l'environnement naturel terrestre et marin au Royaume-Uni. Veuillez préciser si vous ne souhaitez **pas** que vos coordonnées soient ajoutées à la base de données.

Nous vous prions d'agréer, cher Collègue, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signature Signature
James Marsden John Goold
Directeur, Marine Natural Directeur de Marine JNCC
England

Signature
David Parker
Directeur de Science
Countryside Council for
Wales